

3^{ème} réunion NAO & Fin !

Pourquoi la CGT n'a pas signé ?

Lors des 2 premières réunions, seule la CGT a porté et défendu ses propositions (qui ont été construites avec les salariés depuis la fin d'année, lors du mouvement de grève pour les horaires). Les autres syndicats n'avaient pas de propositions leur appartenant, certains faisant du "copier-coller" sur la CGT, pour d'autres ils n'ont pas été capables de défendre les propositions qu'ils avaient faites, amenant la direction à négocier principalement sur nos revendications.

À la fin de la 2^{ème} réunion, la direction accordait 0,2 % d'AG au 1^{er} septembre et les 60h du CET si les syndicats acceptaient de ne pas faire la 3^{ème} réunion... **Refusé par tous les syndicats !**

À la 3^{ème} réunion, Pour ne pas trop céder aux demandes des salariés et donc contrer la CGT, la direction a sorti sa "botte secrète". Elle a remobilisé les autres syndicats pour faire l'Union Sacrée contre la CGT pour gagner... Rien de plus que ce qui n'était accordé à la fin de la 2^{ème} réunion des NAO !

Au final, les 0,4 % au 1^{er} septembre (qui étaient presque acquis à la 2^{ème} réunion) ne seront pas donnés. L'Union Sacrée "Direction & Autres syndicats" aura donc coûté 0,2 % d'Augmentation de salaire aux salariés à partir de septembre !

Les salaires de LDC Bourgogne vont donc augmenter moins que le SMIC (+ 0,99% sur 12 mois)

Pourquoi la CGT n'a pas signé l'accord des NAO ?

Puisque la direction a pris en compte majoritairement ses propositions ?

A. Il est écrit 2 gros mensonges dans l'accord NAO : (les articles 2 et 3)

1) "**Que les Femmes et les Hommes n'ont pas d'écart de salaire**" alors que les documents officiels démontrent le contraire ! (À disposition de tous les syndicats - mais travaillé seulement par les élus CGT)

✓ **Le Rapport de Situation Comparée**

✓ **L'index Égalité est de 79 points sur 100 (contre 84 l'an dernier), nous régressons.**

Les femmes sont sous classées par rapport à la convention collective et donc sous payée par rapport à la grille de salaire de LDC Bourgogne ex : conductrice de machine, télévendeuse, chef d'équipe...

2) "**la durée effective de travail et l'organisation du temps de travail est jugée satisfaisante**" alors que les salariés viennent d'exprimer un très fort mécontentement en fin d'année concernant les horaires et les conditions de travaux en participant même à des débrayages fortement suivis ! Nous vous laissons seuls juges...

B. La direction a refusé d'aller jusqu'à 0,4 % d'Augmentation Générale au 1^{er} septembre.

Ce qui aurait permis d'avoir au moins l'équivalent de l'augmentation du SMIC

C. La direction a refusé la prime de production

Pourtant fortement revue à la baisse à 0.50€ par jour de travail, ce qui représentait 0,35%

Résultat des NAO 2021

- **Ouvriers / Employés Coef à partir du 130 =>** Augmentation Générale de 0,8 % au 1^{er} mars
Augmentation Générale de 0,2 % au 1^{er} septembre
- **1 enveloppe supplémentaire de 0,3 % =>** Pour les postes en tension (*Techniciens de maintenance et Chefs d'équipe - Coefs 170 à 190*)

- **Agents de Maitrise & Cadres** => **Augmentations Individuelles de 0,8 % au 1^{er} mars**
Augmentations Individuelles de 0,2 % au 1^{er} septembre

!!! Tous les agents de maitrises & Cadres n'auront pas d'augmentation !!!

- **Signature de 30 CDI "minimum" d'ici le 28 février 2022** (en priorité sur les postes clés) en priorisant les CDD et Intérimaires déjà présents dont 2 postes pour la saignée et accrochage
- **Agents de maitrise qui ne pointent pas** => ½ journée de récupération par semaine de 6 jours travaillés
- **Classifications – Ce qui est d'ores et déjà obtenu :**
 - o Engagement à revoir l'intitulé du "Bout de ligne"
 - o Passage des postes "Ordonnancement" & "Aiguilleurs" au Coef 170 au 1^{er} mars 2021
 - o Attribution du Coef 215 (statut Agent de Maitrise) => pour les chefs qui remplissent certaines conditions : "Autonomie" ; "Faire les entretiens Professionnels" ; "Remplacement du N+1" : "Expérience & ou Diplômes"
 - o Débuter les négociations sur les Classifications le 27 avril

- **Compte Epargne Temps (CET) : pour les salariés de plus de 50 ans et au moins 1 ans d'ancienneté**
 - o Pour les salariés de + de 50 ans => Possibilité de déposer 70 h maxi / an, la 5^{ème} semaine CP, les Congés d'Ancienneté, les journées de RTT
 - o En tout état de cause le plafond du nombre de jours placé sur le compte toutes années cumulées ne pourra pas dépasser maxi 90 jours.
 - Salariés de + de 50 ans peuvent déposer 10 J / an maxi
 - Salariés de + de 53 ans peuvent déposer 13 J / an maxi
 - o Utilisation du CET pour aménager sa fin de carrière, création d'entreprise, prendre un congé "proche aidant", partir en retraite avant l'âge légal...

La CGT avait alerté sur le fait que l'Accord 35h ne permet pas de faire plus de 60 heures Supplémentaires par an. Donc, l'accord CET permettra 70 heures en comptant les 60h + la majoration, respectant ainsi le -maximum autorisé par l'accord 35H, et verrouillant l'impossibilité de dépasser les 60h / an pour ne pas augmenter la flexibilité déjà très importante.

Pour ces raisons : la CGT a signé l'avenant CET.

Pour les salariés mécontents de l'attitude des autres syndicats, tout n'est pas perdu !

- **D'une part il y a des NAO tous les ans...**
- **Et d'autre part, les négociations se poursuivent sur les classifications (Réunion le 27 avril) et si la direction recommence à négocier avec l'Union sacrée contre l'intérêt des salariés, nous reviendrons vers vous et pourquoi pas envisager de se remobiliser collectivement.**

Il y a des gros enjeux dans la négociation des coefficients, et une possibilité de rattrapage sur 2 ans devant le Conseil des Prud'hommes. Donc, vous voyez qu'il existe plusieurs leviers à disposition des salariés pour faire valoir leurs droits et défendre leurs revendications...

Et dans des situations comme celles-ci, les salariés ne seraient pas livrés à eux-mêmes, il est possible de faire des actions collectives aux Prud'hommes... La CGT vous aiderait bien évidemment.

Mais, la direction va elle aussi peser le pour et le contre... Et ce sera là tout l'enjeu des négociations à venir.

Le syndicat CGT a reçu de nombreux messages ce qui nous a fait chaud au cœur, nous vous en remercions.

Vous pouvez également donner plus de poids à votre syndicat CGT en prenant votre carte d'adhérent.

Renforcer la CGT => C'est vous donner plus de poids !